



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 mai 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

**Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme***

Note de la Directrice exécutive

Résumé

La principale mission du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) est d'aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'amélioration de la condition des femmes. C'est l'unique objectif du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011, qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007. Il offre un cadre général aux activités de programmation d'UNIFEM et à sa fourniture d'un appui technique et financier aux pays. L'année 2007 était la dernière du plan de financement pluriannuel 2004-2007 d'UNIFEM. La présente note donne un aperçu des progrès globaux accomplis vers la réalisation des résultats définis dans le plan et rend compte de l'appui qu'UNIFEM a fourni aux pays en 2007.

* Le présent rapport a été soumis en retard en raison du travail de collecte de données qu'il a fallu effectuer pour que l'information présentée au Conseil d'administration soit aussi fraîche que possible.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Cadre d'action	3
III. Plan de financement pluriannuel 2004-2007 : efficacité des activités de développement	4
A. Produit 1. Élaboration et application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et protéger les droits des femmes	4
B. Produit 2. Les principales institutions font preuve de l'initiative, de la volonté politique, de la capacité technique et des responsabilités requises pour assurer l'égalité des sexes	7
C. Produit 3. Les défenseurs de l'égalité des sexes ont les connaissances voulues et sont en position d'agir pour faire évoluer les politiques, les programmes et l'allocation des ressources	9
D. Produit 4. Les attitudes et les pratiques néfastes et discriminatoires ont reculé au profit de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles	11
IV. PFP 2004-2007 : efficacité de l'organisation	13
A. Objectif 1. Cohérence, pertinence et viabilité d'UNIFEM	13
B. Objectif 2. Capacité d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats dans les programmes d'UNIFEM répondant à la demande et tirer parti des possibilités offertes	13
C. Objectif 3. Partenariats stratégiques visant à susciter des publics et des domaines d'études nouveaux et élargis dans le domaine de l'égalité des sexes	15
D. Objectif 4. Gestion et administration des ressources financières et humaines, inspirées par un souci d'excellence, de responsabilisation et de respect des droits.	15
E. Objectif 5. Une base de ressources plus étendue, plus diversifiée et plus fiable qui donne à UNIFEM les moyens de saisir les occasions et de respecter ses engagements	16

I. Introduction

1. Pour UNIFEM, l'année dernière a été une année de possibilités, de défis et de changements. Les débats sur les moyens de renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les pays à concrétiser l'égalité des sexes, objectif défendu par le Secrétaire général de l'ONU, se sont intensifiés sur la scène intergouvernementale, dans les instances de la société civile et dans d'autres tribunes. UNIFEM a mené d'intenses consultations sur son plan stratégique pour 2008-2011 et obtenu l'approbation de celui-ci par le Conseil d'administration. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé l'approbation du premier budget d'appui biennal axé sur les résultats d'UNIFEM. En 2007, UNIFEM a enregistré une croissance notable de ses ressources, qui ont franchi la barre des 100 millions de dollars, et a atteint (et même dépassé) les objectifs fixés pour 2007 et dans le cadre du plan de financement pluriannuel concernant les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources.

2. L'année 2008 marque le milieu de la période de 15 ans fixée par les États Membres pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étant reconnues comme des objectifs à part entière, placés de surcroît au cœur de la réalisation de tous les objectifs internationaux en matière de développement – dont les objectifs du Millénaire pour le développement –, les activités d'UNIFEM et d'autres organismes s'occupant des questions d'égalité des sexes sont d'une grande importance. Il faut absolument faire en sorte qu'UNIFEM ait la capacité, l'influence, la vocation et les ressources nécessaires à l'accomplissement de son double mandat, qui consiste à fournir une aide directe à l'échelon national tout en jouant un rôle moteur afin d'aider les organismes des Nations Unies à appuyer comme il convient les pays à mesure qu'ils progressent vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément à leurs priorités nationales.

II. Cadre d'action

3. La réforme de l'Organisation des Nations Unies a toujours marqué le cadre d'action d'UNIFEM. En 2007, les modifications apportées à l'aide au développement, en faisant fond sur la Déclaration de Paris et le plan d'action pour le renforcement de l'efficacité de l'aide, ont eu une grande influence sur les programmes d'UNIFEM, tout comme les possibilités et les défis nouveaux concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Un rôle essentiel d'UNIFEM est de permettre à ceux qui défendent l'égalité des sexes d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités de manière à conforter la place de l'égalité des sexes dans cette réforme.

4. Le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les objectifs du Millénaire pour le développement et un nombre croissant de lois, politiques et plans d'action nationaux et régionaux sur l'égalité des sexes constituent le cadre d'action d'UNIFEM à l'appui de l'égalité des sexes. En 2007, UNIFEM a intensifié son appui au renforcement des capacités nationales durables en vue d'honorer les engagements en faveur de l'égalité des sexes et d'en être comptable, en continuant de mettre l'accent sur quatre objectifs principaux : faire reculer la pauvreté des femmes, mettre fin à la violence à l'égard des femmes,

s'occupe de la question du VIH/sida et des femmes et réaliser l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique. Les perspectives et lacunes associées à ces quatre objectifs aux niveaux mondial, national et régional orientent les activités d'UNIFEM.

III. Plan de financement pluriannuel 2004-2007 : efficacité des activités de développement

A. Produit 1. Élaboration et application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et protéger les droits des femmes

5. Les lois et les politiques qui renforcent la discrimination et l'exclusion engendrent des rapports de force inégaux. Face à ce problème, les défenseurs des femmes réclament l'abrogation des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires et l'adoption d'un cadre juridique conforme aux engagements souscrits en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments internationaux et régionaux. À la fin de 2007, 185 pays avaient ratifié la Convention, et 90 pays avaient ratifié son Protocole facultatif.

6. Entre 2004 et 2007, UNIFEM a contribué au renforcement des cadres juridiques et politiques dans 90 pays, à l'abrogation de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans neuf pays, à l'adoption ou l'application de lois et de politiques favorables aux droits des femmes dans 38 pays et dans deux organismes régionaux, à la consolidation de dispositions constitutionnelles en faveur de l'égalité des sexes dans cinq pays, et à la mobilisation de ressources supplémentaires pour promouvoir l'égalité des sexes en plaçant la condition de la femme au cœur des stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté dans 13 pays. En coopération avec les partenaires des Nations Unies, UNIFEM a aidé plus de 80 pays à établir des rapports et à renforcer leurs capacités en vue d'appliquer la Convention.

Lois et politiques visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes

7. Afin de mettre en place ou de renforcer des mécanismes juridiques favorisant l'autonomisation des femmes, UNIFEM œuvre à l'élaboration, à l'adoption et à l'application de politiques et de lois favorisant l'égalité des sexes, notamment en suivant une approche sectorielle consistant notamment à faire reculer la pauvreté des femmes, à mettre fin à la violence à leur égard et à renforcer la gouvernance démocratique. En 2007, outre l'aide qu'il a apportée à plusieurs pays dans ce domaine, UNIFEM a soutenu l'élaboration d'une politique régionale portant sur l'égalité des sexes au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA). Dans bien des cas, son action a consisté dans l'envoi d'experts auprès des mécanismes nationaux de promotion de la femme et la fourniture d'un appui aux consultations avec les organisations non gouvernementales (ONG), afin d'élaborer, entre autres, un projet de loi sur la parité entre les sexes en République démocratique du Congo, un projet de politique nationale sur l'égalité des sexes au Libéria, et une loi visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes qui

reprend les principes énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Mauritanie. Dans d'autres cas, UNIFEM a mis l'accent sur l'application, comme au Viet Nam où il concourt au renforcement des capacités des membres de l'Assemblée nationale et des présidents des tribunaux de province aux fins de l'application de la loi sur l'égalité des sexes entrée en vigueur en 2007.

8. Outre les lois et les politiques générales pour l'égalité des sexes et en collaboration avec ses partenaires nationaux et ses partenaires des Nations Unies, UNIFEM a contribué à un recul significatif de la pauvreté des femmes grâce à l'appui qu'il a fourni à 57 activités visant à raffermir les cadres juridiques et politiques pertinents dans 37 pays ces quatre dernières années. Le Fonds aide surtout à saisir des occasions et à résoudre des problèmes dans des contextes particuliers, notamment pour améliorer l'accès des femmes rurales à la terre, au droit de propriété et aux droits successoraux dans la Communauté d'États indépendants et en Afrique de l'Ouest, faire davantage ressortir la dimension sexospécifique de la politique agricole notamment en Afrique de l'Ouest, aider à l'élaboration de stratégies en faveur des employées de maison et des travailleuses migrantes dans les États arabes et en Asie, multiplier les options économiques offertes aux agricultrices de pays se relevant d'un conflit armé et aux femmes touchées ou contaminées par le VIH/sida en Afrique australe et en Afrique occidentale.

9. UNIFEM a fait preuve d'un engagement stimulant dans la consolidation de politiques visant à protéger les droits des travailleuses migrantes. Il a lancé son programme d'appui aux travailleuses migrantes d'Asie et des États arabes en 2001, cherchant essentiellement à obtenir la collaboration entre les représentants des gouvernements des pays d'origine et de destination de manière à garantir les droits des travailleuses migrantes et à former et sensibiliser celles-ci à leurs droits.

10. Les résultats de cette action dans les pays d'origine apparaît nettement au Népal. En 2007, ce pays a adopté une loi sur l'emploi à l'étranger qui a abrogé les dispositions discriminatoires (dont un embargo sur les mouvements de femmes vers les pays du Golfe). Les Népalaises qui désirent travailler à l'étranger reçoivent désormais des informations sur les obligations contractuelles des employeurs et sur les centres d'aide aux migrantes dans les pays d'accueil. L'adoption de la loi a été facilitée par le réseau national des travailleuses migrantes en partenariat avec le Forum des migrants d'Asie. Les Népalaises ont aussi établi un partenariat avec l'organisation Coordination of Action Research on AIDS and Mobility (Asie) pour sauvegarder les droits des travailleuses migrantes à Hong Kong, en Israël, au Liban et en Arabie saoudite.

11. En ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, UNIFEM a particulièrement œuvré dans ce domaine d'activité en appuyant directement les partenaires à l'échelon national et régional. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, administré par UNIFEM, est axé sur ce même domaine. Selon le rapport du Secrétaire général intitulé Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, 89 pays ont légiféré contre la violence familiale, 93 contre le trafic d'êtres humains, et 90 contre le harcèlement sexuel; le viol conjugal est maintenant passible de poursuites dans 104 pays. Le Fonds a œuvré au renforcement des lois et politiques sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, réalisant des progrès dans 38 pays en 2007,

contre 35 en 2006, 13 en 2005 et 14 pays en 2004. Environ 40 % des initiatives ont concerné la violence familiale, 30 % la violence générale exercée sur les femmes, 15 % la traite et 5 % les mutilations sexuelles féminines et le harcèlement sexuel. Les programmes collaborent de plus en plus avec les systèmes policiers et judiciaires, et avec les hommes et les garçons pour mettre systématiquement l'accent sur l'application des lois et des politiques.

12. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, UNIFEM collabore avec un large éventail de partenaires des Nations Unies, le plus souvent le PNUD, le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour aider les partenaires nationaux à évaluer leurs besoins puis à rédiger, adopter et appliquer des lois et des politiques volontaristes pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, notamment dans le cas de pays sortant d'un conflit. Durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, le Fonds est ainsi intervenu dans 16 pays ainsi qu'à l'échelle régionale dans le cadre de la Déclaration du Comité de développement de l'Afrique australe sur les femmes et le développement. Ainsi, en 2007, UNIFEM a soutenu l'Université d'Indonésie qui a mené une étude portant sur cinq lois relatives au processus électoral et aux partis politiques. Le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la condition féminine ont approuvé les conclusions de l'étude, qui a proposé d'amender les lois en vigueur en vue d'instaurer un quota en faveur des femmes.

13. En ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes dans le domaine du financement du développement et des débats sur l'efficacité de l'aide, UNIFEM a mené une stratégie sur plusieurs fronts, en particulier en vue du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra au Ghana en septembre 2008, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha en décembre 2008. En 2007, attaché à aider ceux qui militent en faveur de l'égalité des sexes à se familiariser avec les nouveaux instruments, UNIFEM a coparrainé des consultations régionales sur l'égalité des sexes et l'efficacité de l'aide avec les gouvernements des pays hôtes d'Afrique (Afrique du Sud, Mozambique et Zambie), de la région Asie-Pacifique (Indonésie) et de la Communauté d'États indépendants (Kazakhstan). Ont pris part à ces consultations des représentants des gouvernements – dont les responsables des mécanismes nationaux de promotion de la femme et les responsables de la planification familiale – des parlementaires, des membres de la société civile et des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des organismes donateurs afin d'établir des partenariats et d'élaborer des stratégies pour qu'il soit tenu compte de l'égalité des sexes dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelon national. Les participants ont adopté des recommandations sous forme de déclarations destinées à alimenter les débats aux niveaux national, régional et mondial sur la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, dont il sera question dans le Programme d'action d'Accra.

14. UNIFEM a transformé les recommandations pratiques issues des consultations en programmes et favorisé la création d'un plus grand centre de diffusion de connaissances sur l'égalité des sexes et l'efficacité de l'aide. En collaboration avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, il a lancé en 2007 le Partenariat Commission européenne/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (www.gendermatters.eu). Il s'agit d'analyser et de diffuser des études cartographiques

nationales sur l'incidence des nouvelles modalités de l'aide sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans 12 pays, et de définir, pour chaque pays, des indicateurs de suivi des effets de la Déclaration de Paris sur l'égalité des sexes.

15. Au cours des trois dernières années, UNIFEM a aidé ses partenaires nationaux à élaborer une approche intégrant systématiquement les priorités en matière d'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement. Cela a permis de faciliter la formation d'équipes techniques nationales regroupant plusieurs acteurs en vue de transformer les engagements nationaux assumés en vertu des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing en un ensemble intégré d'indicateurs et de priorités, et d'accroître leur habileté à défendre une cause et à persuader. Des résultats concrets ont été obtenus dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Moldova et Tadjikistan. Ainsi, dans sa stratégie nationale de développement, le Gouvernement tadjik s'est engagé à assurer l'accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques, à encourager l'entreprenariat féminin et à appliquer le décret présidentiel sur l'établissement d'un quota pour l'accès aux études supérieures des filles et des garçons des zones rurales. Dans sa stratégie nationale de développement, le Kirghizistan a prévu des mesures temporaires spéciales visant à accroître la représentation politique des femmes tant dans les fonctions électives que dans les fonctions exécutives, engageant le Gouvernement à effectuer une analyse sexospécifique des programmes et des manuels scolaires, à prendre en compte les disparités entre les sexes dans la réforme des pensions, et à appliquer des mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Dans son document sur le relèvement économique et la réduction de la pauvreté, la Géorgie s'est engagée à mieux affirmer l'impératif de l'égalité des sexes dans le droit du travail, à lutter contre les pratiques préjudiciables aux femmes – notamment la violence familiale – et à appliquer un plan quadriennal de réalisation de l'égalité des sexes, tel qu'adopté dans la déclaration politique du Parlement.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

16. L'évaluation du plan de financement pluriannuel a montré que l'appui d'UNIFEM à la révision des lois et des politiques était l'un de ses plus importants domaines d'activité, mais que ses rapports fournissaient peu d'informations sur le degré d'application des lois modifiées et sur leur contribution aux changements. On ignore encore comment passer de l'engagement à l'action en matière d'égalité des sexes, question qui fait l'objet d'une attention particulière dans le nouveau plan stratégique et qui constitue le thème d'une étude approfondie, intitulée *Les progrès des femmes à travers le monde* (2008).

B. Produit 2. Les principales institutions font preuve de l'initiative, de la volonté politique, de la capacité technique et des responsabilités requises pour assurer l'égalité des sexes

17. Pour concrétiser leurs engagements et assumer leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes, les grandes institutions qui proposent des schémas d'orientation et des services doivent renforcer leurs capacités pour servir la cause des femmes et

des filles. Toute institution qui veut promouvoir efficacement l'égalité des sexes doit procéder à un exercice de mise en place de systèmes incitatifs propres à appuyer des activités répondant mieux aux besoins des femmes, revoir les mesures des résultats de manière à mieux repérer et récompenser les services qui répondent à ces besoins, encourager l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes, institutionnaliser un leadership efficace pour défendre la parité et les droits des femmes. Durant les trois dernières années, UNIFEM a appuyé 90 pays environ dans le secteur de ce produit.

Données ventilées par sexe

18. L'importance prise par les objectifs du Millénaire pour le développement a amené les États Membres à élaborer et à utiliser davantage de données ventilées par sexe et à rechercher en vue de s'en servir toute une panoplie de mesures de l'égalité des sexes, dont la violence sexiste et la pauvreté des femmes. Durant toute la phase d'exécution du plan de financement pluriannuel, UNIFEM a appuyé le processus à long terme de réforme institutionnelle visant à assurer l'égalité des sexes en rendant les partenaires nationaux et locaux mieux à même d'institutionnaliser des outils tels que les données ventilées par sexe (plus de 50 interventions) et d'allouer les ressources d'une manière qui favorise l'égalité des sexes (plus de 30 pays). En 2007, le Fonds a facilité l'adoption de réformes institutionnelles positives, appuyé par son large éventail de partenaires nationaux et régionaux, dont les ministères des finances, de la planification, du travail et de la justice, les responsables du maintien de l'ordre, les parlements, les conseils nationaux pour la lutte contre le sida, les municipalités, les organisations régionales et les partenaires du secteur privé.

Politiques, programmes et allocations de ressources des grandes organisations

19. La promotion par UNIFEM du budget favorisant l'égalité des sexes auprès des ministères des finances a commencé à donner des fruits en matière de pratiques et de politiques institutionnelles, ainsi que dans le domaine des allocations de ressources. Au Maroc, une obligation d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les plans, budgets et indicateurs de suivi de résultats figurait dans les circulaires des trois dernières années. Le Ministère des finances a joué un rôle de pionnier en aidant les différents ministères à établir des rapports sur le budget favorisant l'égalité des sexes. En Équateur, le programme d'appui d'UNIFEM et le Conseil pour les femmes ont aidé le Ministère des finances à ouvrir une rubrique spéciale dans le budget, afin de suivre de près les investissements sectoriels dans l'exécution du plan sur l'égalité des chances. En Bolivie, la campagne de sensibilisation menée par l'Instituto de Formación Femenina Integral, soutenue par UNIFEM, a permis d'élaborer des directives sur le budget communal, aux termes desquelles les communes doivent participer au financement des programmes qui militent pour l'égalité des sexes et s'occupent des femmes victimes de la violence.

20. En 2007, le programme mis en œuvre par UNIFEM avec l'appui du PNUD, dénommé Renforcer la protection contre la violence sexiste au Rwanda, qui aide les réseaux de femmes à organiser des séances d'information sur la manière de faire face aux situations de violence familiale, a étendu ses activités, collaborant avec les Forces de défense du Rwanda pour former 2 293 militaires au total, dont 598 déployés dans le cadre d'une mission pour la paix au Darfour. Un bureau de coordination pour les questions d'égalité des sexes a été créé au sein des Forces de défense avec des relais au niveau des brigades et des bataillons. Cette expérience a

été étendue au Soudan et au Burundi. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a invité les policiers formés dans le cadre du programme rwandais à partager leur expérience en Belgique, et le FUNAP leur a demandé de faire de même en Afrique du Sud.

21. Pour que les femmes puissent avoir accès à la justice, il est essentiel de tenir compte de l'égalité des sexes dans les institutions judiciaires. Le renforcement des capacités des fonctionnaires de ces institutions et les échanges Sud-Sud dans ce domaine constituent une stratégie essentielle qui a donné des résultats concrets. Pour que la justice réponde mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes, conformément au modèle pédagogique axé sur l'égalité des sexes introduit par des spécialistes du Forum Asie-Pacifique de l'éducation judiciaire en matière d'égalité, le programme pour l'Asie du Sud-Est de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, lancé en 2004, a appuyé la formation de juges de la cour suprême et des cours d'appel, de représentants des instituts de formation judiciaires et d'avocats, en 2007. Un réseau régional de juges, d'instituts de formation judiciaire et de militants a dès lors été établi.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

22. Tout au long de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, les activités relatives à la budgétisation favorisant l'égalité des sexes ont constamment donné des résultats concrets en termes de renforcement des politiques et des procédures ministérielles internes sur la parité. Pourtant, que ce soit par la budgétisation favorisant l'égalité des sexes ou par d'autres voies, la réforme institutionnelle est un processus à long terme, qui nécessite des engagements sur la durée, des soutiens solides et des valeurs repères claires. Il faudrait à cet égard disposer d'indicateurs précis sur le processus d'évolution institutionnelle vers l'égalité des sexes, ce qui constituera la principale priorité du prochain plan stratégique pour 2008-2011.

C. Produit 3. Les défenseurs de l'égalité des sexes ont les connaissances voulues et sont en position d'agir pour faire évoluer les politiques, les programmes et l'allocation des ressources

23. UNIFEM appuie et favorise le renforcement des capacités des réseaux nationaux et régionaux de défense de la cause féminine afin d'obtenir des politiques, des programmes et une allocation des ressources favorables à l'égalité des sexes. Le Fonds appuie les ministères des affaires féminines, des femmes parlementaires et des groupes spécialisés, tels que les réseaux sur le VIH et les femmes, les migrantes, les femmes autochtones, les femmes rurales et d'autres. De 2004 à 2007, il a fourni un soutien ou une assistance technique à plus de 90 ministères de la condition de la femme ou des affaires féminines, et a contribué à la création ou au renforcement de plus de 100 organisations et réseaux non gouvernementaux de femmes à l'échelon national ou régional.

24. Le programme d'appui le plus intense mis en œuvre par UNIFEM en faveur des mécanismes nationaux de promotion de la femme est celui d'Afghanistan, où il a permis de créer une équipe institutionnelle de renforcement des capacités au sein du Ministère des affaires féminines. Cette dernière a mis l'accent sur le

renforcement des capacités du Vice-Ministre aux questions techniques et du Département de la planification du Ministère et sur l'appui aux hauts fonctionnaires destiné à permettre au Département de maintenir un meilleur équilibre entre l'offre d'assistance technique et les activités réalisées pour le compte du Ministère.

25. Dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, UNIFEM aide les femmes du Sud-Soudan à agir sur le plan international pour appeler l'attention sur la situation critique des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix et de la reconstruction en vertu de l'Accord de paix global. Le Cabinet a adopté le document paru avec le soutien d'UNIFEM, intitulé *Gender Justice: Undertakings and Commitments to Implementation of the Comprehensive Peace Agreement*, qui présente des politiques sur l'action en matière de justice pour les femmes. L'aide fournie par UNIFEM a permis à des femmes parlementaires, tous partis confondus, de se rencontrer et de créer officiellement le groupe de réflexion des femmes parlementaires du Soudan. Ce groupe appuie l'élaboration d'un projet de constitution et de structure gouvernementale, qui constitue un pas important vers la solidarité entre les dirigeantes. Au Darfour, UNIFEM a aidé les femmes à participer aux consultations sur le Darfour, s'efforçant d'engager les femmes des différentes parties impliquées dans le conflit à établir un programme commun en faveur des femmes du Darfour et à relier leurs revendications à celles des femmes de Khartoum pour en faire un ensemble unique de revendications destinées à influencer le prochain cycle de pourparlers de paix.

Améliorer la participation de la société civile à la gouvernance

26. Les nouvelles modalités d'octroi de l'aide favorisent la création de plus de ressources en faveur de l'autonomisation des femmes. Au Kenya, UNIFEM a administré un fonds pour l'égalité des sexes et la gouvernance d'un montant de plus de 9,5 millions de dollars en 2007, dont l'objectif est « d'améliorer l'exercice du pouvoir et la gouvernance à tous les niveaux en vue de réduire la pauvreté, de satisfaire les besoins essentiels et d'obtenir l'égalité entre les personnes ». En 2007, il s'est particulièrement employé à soutenir les aspirations politiques des femmes en vue des élections générales de décembre 2007, aidant 35 organisations à renforcer l'accès des femmes aux postes de responsabilité et l'équilibre entre les sexes dans la conduite des affaires publiques à différents niveaux dans près de 200 des 210 circonscriptions. Malgré l'incertitude concernant les résultats de l'élection présidentielle, le Wangari Kinoti Education Center for Women in Democracy estime que « les récentes élections ont donné lieu à un nombre record de femmes parlementaires dans l'histoire du Kenya. Quatorze femmes ont été élues au Parlement, contre neuf durant la précédente législature [...], dont huit font leur entrée au Parlement, et une siégeait en tant que membre désignée. Seulement quatre ont conservé leur siège ».

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

27. Les données semblent indiquer que l'appui dont bénéficient les organisations de défense de l'égalité des sexes et des droits des femmes marque le pas, alors que la capacité d'absorption des groupes en question n'a pas augmenté à la hauteur des possibilités et des besoins. L'influence des organisations de femmes sur les processus de politique générale est importante, mais difficile à évaluer. UNIFEM compte mettre davantage l'accent sur l'appui qu'il apporte aux organisations de femmes dans le plan stratégique pour 2008-2011, notamment en perfectionnant les

mécanismes utilisés pour suivre l'évolution de leurs capacités et de leur influence, grâce à de meilleurs outils pour suivre les effets des initiatives de renforcement des capacités.

D. Produit 4. Les attitudes et les pratiques néfastes et discriminatoires ont reculé au profit de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles

28. Tant que l'action en faveur de la parité et des droits fondamentaux des femmes ne parviendra pas à faire évoluer les mentalités et les comportements à la base, l'égalité des sexes restera un vœu pieux. Des efforts considérables sont à faire pour changer les pratiques et les mentalités dans le sens de l'égalité des sexes dans toutes les régions.

Couverture médiatique des questions relatives à l'égalité des sexes

29. En 2007, UNIFEM a aidé les médias à accroître leurs capacités et à élargir leur public, à produire des messages et des histoires à l'appui de l'égalité des sexes dans toutes les régions où il intervient. Il fait de plus en plus intervenir ses ambassadeurs itinérants, au moyen du multimédia ou des arts, pour soutenir la promotion de produits concrets, tels que des modifications dans les lois ou les politiques. UNIFEM a appuyé des initiatives dans 45 pays pour mieux utiliser les médias en faveur de la réalisation des objectifs pour 2007 en matière d'égalité des sexes, dont les campagnes régionales interorganisations des Nations Unies dans le cadre des « 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes » et les campagnes qui ont contribué à l'élaboration de plans nationaux contre la violence à l'égard des femmes en Angola, au Swaziland et au Zimbabwe.

Mécanismes institutionnels nationaux de prévention, de réduction et de surveillance pour éliminer la violence sexiste

30. Depuis sa création en 1997, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, administré par UNIFEM (avec une participation de 21 organismes des Nations Unies et d'ONG à la prise de décisions), a accordé un financement de plus de 19 millions de dollars à 263 projets dans 115 pays. En 2007, 512 propositions ont été reçues, les demandes s'élevant à un total de près de 105 millions de dollars. Les comités d'évaluation du programme ont octroyé près de 5 millions de dollars à 29 initiatives dans 36 pays. Les stratégies qui ont été financées visent notamment à sensibiliser aux nouvelles lois et politiques, à collaborer avec les systèmes de justice pénale et civile afin de mettre sur pied des procédures d'enquête et des ordonnances d'interdiction temporaire, à renforcer les capacités du personnel du secteur judiciaire, des agents du maintien de l'ordre et du personnel soignant, à inviter les communautés, y compris les hommes et les groupes marginalisés, à appliquer les lois et les plans tout en veillant à ce qu'ils soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme, à plaider en faveur d'une allocation des ressources rationnelle dans l'application des lois et des politiques, à instaurer des systèmes de recueil de données et des indicateurs aux niveaux national et local, afin de contribuer à la surveillance de l'application des politiques et des lois et à susciter un élan grâce à des campagnes ciblées dans les médias.

31. En partenariat avec ONU-Habitat, le PNUD et les organisations de la société civile, le programme « Safe Cities » appuie la réforme des politiques, l'aménagement du territoire, et les services permettant aux femmes d'échapper à la violence dans des quartiers choisis dans toute l'Amérique latine. Le programme propose un modèle de renaissance urbaine favorable aux femmes, dans le cadre duquel des femmes vivant dans des zones peu sûres arpentent les rues afin de recenser les lieux dangereux et de faire des propositions visant à les rendre plus sûrs, propositions soumises et « validées » par le gouvernement local afin de régler le problème de l'insécurité. UNIFEM partage les enseignements tirés de son expérience avec les gouvernements locaux et les ONG avec lesquelles il collabore en Bolivie, au Brésil, au Mexique, au Pérou et en Uruguay.

Inégalité des hommes et des femmes pour ce qui est de l'accès aux ressources

32. Pour de nombreuses jeunes femmes des territoires palestiniens occupés, le programme d'UNIFEM « Sabaya » (Jeunes femmes), mis en œuvre en partenariat avec le PNUD, constitue une voie vers l'autonomisation. Les centres de Sabaya donnent aux femmes les moyens de devenir des actrices du changement en vue de l'établissement d'une société palestinienne juste et pacifique, en les encourageant à prendre part à la vie sociale, économique et politique de leur communauté. Le programme, lancé en 2004 en tant que projet pilote, a permis de renforcer 18 centres de femmes en Cisjordanie et à Gaza, afin que ceux-ci puissent fournir des conseils juridiques, psychosociaux et d'autres services d'appui.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

33. UNIFEM contribue à réduire l'inégalité des sexes en matière de ressources et de biens économiques, en offrant aux femmes plus de possibilités économiques et en les aidant à s'organiser, en remettant en cause les stéréotypes qui perpétuent les inégalités de revenus et de salaires et en travaillant avec des employeurs des secteurs publics et privés afin de les inciter à promouvoir l'égalité des sexes. Ainsi il a collaboré en 2007 et collabore encore avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, afin d'appuyer des commerçantes en les rendant plus à même d'accéder aux marchés et de comprendre les instruments commerciaux du marché commun. UNIFEM soutient la formation des femmes au commerce et à la gestion des exportations au Malawi, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe, en aidant des associations de femmes à mettre l'accent sur les services qu'elles offrent aux commerçantes du secteur informel opérant dans divers pays. L'initiative a encouragé le dialogue politique entre les associations de commerçantes et les ministères du commerce et de l'industrie.

34. Des compétences et des méthodes spécialisées sont nécessaires à l'évaluation et à l'établissement de rapports concernant les progrès accomplis vers l'instauration d'un changement durable de comportements et de pratiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. Vu les contributions d'UNIFEM et d'autres à des campagnes médiatiques et de sensibilisation, il est essentiel d'investir afin de développer ces compétences. L'évaluation du plan de financement pluriannuel a permis d'établir que la formulation des résultats et des indicateurs, ainsi que de certains des mécanismes permettant de suivre les progrès, était inappropriée. UNIFEM approfondira son travail dans ce domaine (mécanismes de suivi des progrès), notamment dans le cadre de partenariats entre les institutions des Nations Unies (dont l'UNICEF et le FNUAP) et des partenaires régionaux et nationaux.

IV. PFP 2004-2007 : efficacité de l'organisation

A. Objectif 1. Cohérence, pertinence et viabilité d'UNIFEM

35. Les programmes stimulants d'UNIFEM peuvent continuer à avoir un effet, même une fois l'intervention d'UNIFEM terminée, lorsqu'ils sont reproduits ou développés par d'autres partenaires. Entre 2004 et 2007, UNIFEM a repéré que 79 des initiatives qu'il appuyait avaient été reproduites ou développées. Il est important qu'il dispose de données fiables et à jour sur la pertinence de ses programmes et utilise les conclusions pour améliorer constamment ses activités. Pendant la période du PFP, UNIFEM a procédé à 34 évaluations dont l'évaluation du cadre du PFP proprement dit, et les conclusions dégagées ont été essentielles pour l'élaboration du plan stratégique 2008-2011.

36. Au niveau de la communication, UNIFEM abandonne progressivement la sensibilisation à grande échelle au profit d'une exploitation plus systématique de différentes formules – radio, télévision, Internet, ambassadeurs itinérants et arts du spectacle – dans ses activités axées sur les résultats, telles que l'appui aux efforts déployés au niveau des pays pour passer des lois mettant un terme à l'impunité des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes, les campagnes menées pour inclure les droits des femmes dans toute nouvelle constitution; et la recherche d'un consensus sur les mesures positives visant à offrir plus de possibilités aux candidates à des fonctions politiques. Ainsi, en partenariat avec le PNUD, UNIFEM a appuyé, avant les élections présidentielles et législatives à Timor-Leste, une campagne publicitaire ciblée pour promouvoir la participation des femmes en tant que candidates et électrices. Le taux de participation des femmes aux élections législatives était de l'ordre de 60 % et les femmes ont obtenu 28 % des sièges au Parlement.

37. En 2007, UNIFEM a commencé à axer sa stratégie des communications, sur les possibilités offertes par les nouveaux médias, y compris les blogs, les sites d'interconnexion sociale et la messagerie instantanée, de manière à pouvoir atteindre de nouveaux interlocuteurs. Le 26 novembre, UNIFEM a lancé avec l'Ambassadrice itinérante d'UNIFEM Nicole Kidman une nouvelle campagne mondiale de sensibilisation sur l'Internet, « Non à la violence contre les femmes » (www.sayNOToviolence.org).

B. Objectif 2. Capacité d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats dans les programmes d'UNIFEM répondant à la demande et tirer parti des possibilités offertes

38. Dans sa résolution de 2007 sur l'examen triennal complet, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies pour le développement de « tirer parti de l'expérience technique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le domaine de l'égalité des sexes ». UNIFEM contribue à la coordination et à l'action menée par l'ONU outre qu'il influe sur les processus de réforme engagés par le biais de sa participation au bilan commun de pays (BCP)/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux Documents de stratégie sur la

réduction de la pauvreté (DSRP), auxquels il apporte des connaissances spécialisées¹, en même temps qu'il est actif au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des équipes de pays des Nations Unies. Même si les chiffres augmentent, l'expérience d'UNIFEM montre que les résultats sont variables; parfois, le résultat principal est l'emploi de termes plus forts dans les documents (ce qui n'est certes pas suffisant). Des résultats positifs, ce sont des engagements plus fermes et des mécanismes de suivi assurant que les programmes et les ressources utilisées contribuent à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes.

<i>Participation d'UNIFEM aux mécanismes de coordination</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Objectifs du Millénaire pour le développement	15	32	25	23
DCP/FNUAP	14	37	42	40
DSRP et stratégies nationales de développement	19	18	18	33

39. La prolifération des mécanismes et processus de coordination dans le cadre de la réforme de l'ONU offre des possibilités en même temps qu'elle est une source de problèmes en matière d'égalité des sexes. UNIFEM met sur pied des démarches novatrices pour mieux faire partager ses connaissances spécialisées. En Afrique australe, il préside le Groupe consultatif sur les femmes et les droits de l'homme de l'équipe des directeurs régionaux. Celui-ci a décelé des lacunes dans chacun des groupes thématiques sur l'égalité des sexes en Afrique de l'Est et australe et il a formé un groupe plus nombreux de spécialistes de l'égalité des sexes, pour permettre aux équipes de pays des Nations Unies d'avoir accès à une sorte d'appui technique à la demande. UNIFEM participe aux huit programmes uniques mis en place à titre d'essai, souvent suite à une demande du coordonnateur résident ou de l'équipe de pays. Ainsi, en Albanie, il a été chargé de coordonner les efforts des équipes de pays pour mettre sur pied un programme commun d'un coût de 3,5 millions de dollars en vue d'améliorer l'application de la stratégie nationale en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la violence dans la famille, qui s'inscrit dans la stratégie nationale globale de développement.

40. Le bureau sous-régional d'UNIFEM en Équateur a passé en 2006 un accord avec les cinq coordonnateurs résidents de la région aux termes duquel ils s'adressent à UNIFEM pour obtenir des informations spécialisées sur la question de l'égalité des sexes. En 2007, une réunion de haut niveau a eu lieu pour examiner les progrès réalisés depuis la conclusion de cet accord. La deuxième réunion annuelle des coordonnateurs pour les questions concernant les femmes de la sous-région des Andes a réuni les cinq coordonnateurs résidents et le Directeur régional du PNUD pour l'Amérique latine. Le groupe a décidé de continuer à renforcer les mécanismes

¹ **PNUAD** : Afghanistan, Angola, Argentine, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Caraïbes (régional), Chili, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Kenya, Libéria, Mali, Moldova, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay et Venezuela. **OMD** : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bolivie, Cambodge, Caraïbes, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Maroc, Moldova, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tadjikistan, Territoires palestiniens occupés, Uruguay, Venezuela et Zambie.

de coopération interorganisations et il a élaboré un plan de travail pour les initiatives en matière d'égalité des sexes dans la région, les thèmes prioritaires étant la participation à la vie politique, la violence sexiste et les droits économiques, sociaux et culturels. D'autres régions visent également ce type d'accords de coopération sous-régionale dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM pour les quatre années à venir.

C. Objectif 3. Partenariats stratégiques visant à susciter des publics et des domaines d'études nouveaux et élargis dans le domaine de l'égalité des sexes

41. De nouvelles possibilités de renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux, la société civile et les partenaires du secteur privé se sont offertes en 2007. UNIFEM était partie cette année à plus de 60 initiatives interinstitutions (contre une cinquantaine en 2006) sur le terrain aussi bien qu'au niveau des sièges. Il a participé en 2007 à 13 programmes communs des Nations Unies sur l'égalité des sexes, contre 7 en 2006. UNIFEM suscite également un appui élargi à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes en coordonnant et lançant de vastes partenariats interorganisations, étant notamment membre fondateur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (à laquelle participent maintenant 12 organismes des Nations Unies); animateur de l'Équipe spéciale du GNUD sur l'égalité des sexes, qui compte 17 membres; et Coprésident, avec le PNUD, le groupe de travail du GNUD sur les principes de programmation; outre qu'il administre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (faisant intervenir plus de 20 organismes des Nations Unies et spécialistes de la société civile dans les décisions concernant des subventions annuelles à des programmes novateurs de gouvernements ou d'ONG).

42. UNIFEM travaille le plus souvent avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF notamment dans l'élaboration de programmes ayant pour but la cessation de la violence contre les femmes, une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes et une action en faveur d'une plus large participation des femmes à la vie politique. UNIFEM met en œuvre une composante du plan d'action pour les femmes lancé par la Banque mondiale en appuyant un programme triennal visant à faire une plus large place aux femmes dans la vie politique grâce à des initiatives fondées sur les résultats en Égypte, au Kenya, au Libéria, dans la région du Mékong et au Pérou.

D. Objectif 4. Gestion et administration des ressources financières et humaines, inspirées par un souci d'excellence, de responsabilisation et de respect des droits

43. Pendant la période du PFP, UNIFEM et le PNUD ont bien avancé dans l'actualisation des directives opérationnelles qui sont le fondement de leurs relations, le but étant de parvenir à une plus grande efficacité dans la gestion des ressources humaines et financières. Une série de délégations d'autorité de l'Administrateur du PNUD au Directeur exécutif d'UNIFEM donnent à UNIFEM plus d'autorité et de responsabilité dans les domaines des ressources humaines, de la

gestion financière et de l'acquisition et de la gestion de biens et services. En 2007, ceci a permis d'établir un centre des ressources humaines d'UNIFEM et UNIFEM a pu accroître son efficacité grâce à Atlas. En utilisant Atlas davantage et plus efficacement, UNIFEM a renforcé sa capacité d'absorption, ce qui lui permet de gérer les opérations de plus en plus vastes et complexes à mesure que sa base de ressources s'élargit et se diversifie. En 2007, UNIFEM a mis au point un modèle d'évaluation des risques, comportant des mesures permettant de simplifier les opérations, et a commencé à introduire un plan de décentralisation donnant une plus grande autorité aux bureaux sous-régionaux.

E. Objectif 5. Une base de ressources plus étendue, plus diversifiée et plus fiable qui donne à UNIFEM les moyens de saisir les occasions et de respecter ses engagements

44. Au cours de la période du PFP, les ressources d'UNIFEM ont connu une croissance robuste. Le montant total des ressources ordinaires a presque doublé, passant de 23 millions de dollars en 2004 à quelque 44 millions de dollars en 2007. Le montant total des recettes d'UNIFEM a doublé entre 2006 et 2007, passant de 57,6 millions de dollars en 2006 à 115 millions de dollars en 2007. UNIFEM a dépassé l'objectif fixé dans le PFP pour les ressources de base en 2007, atteignant 44 millions de dollars (le montant projeté était de 40 millions de dollars). Au total, 54 donateurs bilatéraux ont contribué aux ressources de base d'UNIFEM, contre 48 en 2006. Les principaux donateurs ont substantiellement accru leurs contributions aux ressources de base d'UNIFEM, notamment la Norvège (8,8 millions de dollars) et l'Espagne (8 millions de dollars), les plus gros donateurs étant la Norvège, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. UNIFEM a largement étendu et diversifié sa base de ressources mais le problème demeure de se doter d'une base de ressources plus large, qui soit en rapport avec les besoins des femmes et le mandat d'UNIFEM. Des engagements pluriannuels plus prévisibles d'un plus grand nombre de donateurs, notamment au titre des ressources ordinaires, seraient également nécessaires.

Les problèmes et les enseignements dégagés

45. Un élément essentiel de la préparation du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 a été l'achèvement d'une évaluation externe permettant d'apprécier l'exécution du PFP en 2007. Cette évaluation a donné des indications utiles sur les améliorations et les faiblesses dans le fonctionnement d'UNIFEM et sur l'utilité du PFP en tant que cadre directeur de la programmation. Les conclusions, trop nombreuses pour être énumérées, ont mis en lumière les éléments suivants :

46. *Le rôle stimulant d'UNIFEM.* L'évaluation a mis en lumière les nombreuses manières dont UNIFEM a influencé les processus de changement. Elle a mis en lumière la nécessité de clarifier encore et d'utiliser plus systématiquement son rôle de stimulant, pour en faire un concept significatif et important, s'agissant notamment de la reproduction et du développement des activités, conséquences au deuxième degré de la stimulation. Dans le prochain plan stratégique, UNIFEM identifiera systématiquement les activités et les programmes répondant à une définition convenue d'une initiative stimulante et déterminera comment une telle initiative revigore l'effort de reproduction et de développement.

47. *Couverture.* L'évaluation du PFP a noté que « les partenaires consultés ont largement reconnu » qu'UNIFEM « a réussi à obtenir des résultats remarquables avec des ressources très limitées... Les seules critiques qui revenaient concernaient une présence insuffisante, le manque de fonds et le risque de se disperser en tentant de satisfaire les énormes exigences existantes. » Dans le plan stratégique 2008-2011, UNIFEM se dotera d'une présence sous-régionale stable, stratégique, rentable et pertinente, qui favorisera une programmation stimulante et des échanges Sud-Sud sans négliger les conseils techniques de haute qualité et l'assurance de qualité en matière d'égalité des sexes, notamment dans les centres régionaux et sous-régionaux des Nations Unies.
